

PROCÈS-VERBAL  
DU COMITÉ SYNDICAL DU 04 DÉCEMBRE 2019  
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 26 NOVEMBRE 2019  
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR

**L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre à 19 h 00, le Comité Syndical du SCoT Rhône Provence Baronnie s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.**

PRÉSENTS : M. BOUNIARD Philippe, Mme RUYSSCHAERT Christelle, M. BERNARD Sébastien, M. MOULLET Jean, M. LAGET Jean-Michel, M. GUILLION Michel, Mme PRIOTTO Christine, M. BARBE Marc-André, M. AUDERGON Jean-Marc, M. AVIAS Jean-Michel, M. GARIN Maryannick, M. GAUDIBERT Jean-Louis, M. APROYAN Michel, M. GALLU Alain, M. ARMAND Yves, M. CHAMBONNET Luc, M. ARRIGONI Jean-Noël, M. ROUQUETTE Pascal, M. GIGONDAN Jacques, M. ROUSSIN Jean-Marie, Mme FERRIGNO Rosy, M. REYNIER Franck, M. ALMORIC Bruno, M. COURBIS Yves, M. DEVILLE Bernard, Mme FIGUET Marielle, Mme GARY Pierrette, M. LAVAL Jean-Pierre, M. LHUILLIER Thierry, M. MERLE Louis, M. ORSET-BUISSON André-Bernard, M. OUMEDDOUR Karim, Mme COUTARD Catherine, M. CARRERA Fermi, M. FABERT Jean-Frédéric, M. BOULAY Marc, M. LAVIS Christian, M. CROIZIER Jean-Paul, M. ZILIO Anthony.

POUVOIRS : M. DAYRE Thierry (pouvoir à M. MOULLET Jean), M. FALLOT Alain (pouvoir à M. GARIN Maryannick), M. BESNIER Didier (pouvoir à M. ARMAND Yves), M. ADRIEN Patrick (pouvoir à M. ARRIGONI Jean-Noël), M. COAT Jean-François (pouvoir à M. LAVIS Christian), M. ARCHAMBAULT Daniel (pouvoir à M. CROIZIER Jean-Paul), Mme DALLARD Bernadette (pouvoir à M. BOULAY Marc), M. PEREZ Rodolphe (pouvoir à M. ZILIO Anthony).

EXCUSÉS : M. CUER Eric, M. NOËL Bernard, M. PEVERELLI Olivier, M. BOYER Yves, M. COTTA Robert, M. COMBES Pierre, Mme FERNANDEZ Marie, M. ANDRUEJOL Christian, M. CATELINOIS Jean-Michel, Mme BERGET Marcelle, M. ANDEOL Hervé, M. DUC Joël, Mme GRANIER Danielle, M. SANCHEZ Benoît, M. RAOUX Claude, M. SOULAVIE Guy, M. DUSSARGUES Denis, M. MICHEL Pierre.

Secrétaire de séance : M. CROIZIER Jean-Paul

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Trente-neuf élus sont présents, le quorum est constaté.

Monsieur le Président souhaite profiter de ce Comité syndical pour adresser un témoignage de soutien aux collègues élus de la CC Ardèche Rhône Coiron très durement touchés par le séisme du 11 novembre.

Monsieur le Président fait état de la transmission du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019 qui n'appelle aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur CROIZIER est désigné secrétaire de séance.

Afin de sécuriser le déroulement du Comité syndical, Monsieur le Président propose de modifier l'ordre de la présentation de la séance en commençant par la partie délibérative. Aucun élu ne s'oppose à cette modification d'ordre du jour.

Avant d'entamer la présentation des orientations budgétaires pour 2020, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à la Directrice dont c'est le premier Comité Syndical. Il précise que Mathilde ROLANDEAU est présente depuis septembre et commence à rencontrer les élus de chacun des EPCI afin de leur préciser les contours de la procédure d'élaboration du SCoT et son mode de fonctionnement.

#### Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020

Monsieur le Président développe une présentation du contexte budgétaire, revient sur l'année 2019 et présente les grandes orientations budgétaires pour l'année 2020.

Les orientations budgétaires pour l'année 2020 se synthétisent ainsi :

- Une hypothèse budgétaire qui doit permettre la poursuite de la mise en place du Syndicat mixte, la mise en œuvre de la concertation liée à la procédure et le démarrage effectif des premières études liées au SCoT.

- La proposition pour l'année 2020 se base sur un équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes sans recours à l'emprunt.
- Les recettes du Syndicat sont issues pour 2020 des cotisations des EPCI.
- Le montant de la cotisation globale par habitant reste inchangé : 1.12 €/hab.

Suite à la présentation, Monsieur le Président ouvre le débat.

Monsieur Jean-Paul ROUSSIN souhaite des précisions quant aux types de recettes auxquelles le SCoT peut avoir accès ?

Monsieur le Président donne la parole à Mme la Directrice pour les précisions.

Madame la Directrice précise que la principale dotation autres que celle des cotisations des EPCI vient de l'Etat. Il s'agit de la Dotation Générale Décentralisée (DGD) qui soutient les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme. Le SCoT pourra faire la demande une fois la procédure prescrite ce qui est annoncé en 2020. En complément, un travail de veille sera mis en place pour repérer les appels à projets ou les appels à manifestation d'intérêt auxquels le Syndicat du SCoT peut être candidat.

Monsieur le Président précise que sans ces recettes supplémentaires espérées, le budget présenté le 17 décembre sera à l'équilibre et le Syndicat pourra fonctionner en 2020.

Monsieur Pascal ROUQUETTE souhaite savoir à partir de quand le SCoT produira des recommandations qui pourront être prises en compte par les Préfets dans l'élaboration des PLU ?

Madame la Directrice précise les phases de la procédure d'élaboration du SCoT. La durée de la procédure peut être estimée à 6 ans dans les premières projections mais des éléments extérieurs pourront faire varier ce calendrier. En fin de procédure, suite à l'arrêt du SCoT et après une enquête publique, le SCoT sera exécutoire et deviendra un document d'urbanisme opposable. Les documents d'urbanisme auront alors 3 ans pour se mettre en compatibilité avec les orientations du SCoT si nécessaire.

Monsieur Luc CHAMBONNET s'interroge quant aux ateliers thématiques, il souhaite savoir si les élus du Comité seront régulièrement informés sur l'avancement des ateliers et la priorisation des orientations issues des ateliers ?

Monsieur le Président rappelle que les orientations présentées sont une proposition mais l'organisation de la procédure incombera à l'équipe d'élus désignés suite aux élections qui devra prendre cette décision. Le Bureau actuel pense que les ateliers qui se sont déroulés en 2017 et 2018 sur le territoire ont été des moments importants pour la connaissance mutuelle et il lui semble important de les pérenniser. Il paraît important, si le SCoT doit devenir un outil porté sur le territoire, que les élus y soient associés. Ainsi, il pourrait être envisagé que ces ateliers thématiques, ou commissions, soient le plus largement ouverts et peut être pas simplement aux délégués syndicaux. Tout cela fera partie des réflexions à mener. Ils seront aussi des outils d'information et de communication essentiels pour les élus et les administrés du territoire.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a plus de demande d'intervention. Il propose de prendre acte du débat qui permettra de voter le budget le 17 décembre 2019. Ce dernier répondra et détaillera le fonctionnement et l'investissement.

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020.

### Compte rendu des décisions

Monsieur le Président fait ensuite le compte rendu des décisions. La première décision concerne le contrat de bail conclu entre le Syndicat du SCoT et Montélimar-Agglomération comme il avait été évoqué et la deuxième décision concerne le mobilier acquis pour installer la Directrice. Ces deux décisions n'appellent aucune remarque.

Monsieur le Président rappelle aussi que le budget 2019 a inscrit une ligne pour rembourser les frais de déplacement. Les élus seront destinataires d'un formulaire de remboursement de leurs frais de déplacement. Il est aussi rappelé que les élus délégués, les Vice-présidents et le Président ne touchent aucune indemnité pour leur fonction au sein du Syndicat.

Synthèse des ateliers « Connaissance des territoires »

Monsieur le Président passe la parole à Mme Christelle RUYSSCHAERT.

Elle rappelle que l'objectif de la présentation est la synthèse des ateliers qui se sont déroulés de mai 2017 à décembre 2018, période de préfiguration du Syndicat. Ces rencontres à plusieurs reprises avaient un double objectif : apprendre à se connaître entre EPCI, et comprendre les spécificités de chacun pour préfigurer ce sur quoi le SCoT aura à travailler. Il en est sorti beaucoup de matières qui seront développées par grandes thématiques.

Mme Christelle RUYSSCHAERT et Mathilde ROLANDEAU développent ensuite la synthèse des ateliers sous forme d'une soixantaine de paroles d'élus récoltées lors des ateliers en 6 grandes thématiques. Cette présentation ne se veut pas être un diagnostic exhaustif mais une compilation de propos entendus, des données sensibles qui font entendre des premiers constats, des premiers enjeux, des données de terrains qui seront ensuite développés, confirmés ou infirmés par les études du diagnostic :

- Mobilité, transport et déplacement
- Services essentiels, services structurants
- Energies, ressources et risques
- Foncier, immobilier d'entreprises : industrie et artisanat
- Agriculture, forêt, viticulture
- Tourisme
- Formations professionnelles
- Organisation du territoire
- Equilibre et cohérence

Monsieur Yves ARMAND s'étonne de ne pas avoir vu le territoire de la CC Drome Sud Provence dans la présentation. Il se demande pourquoi elle n'a pas été interrogée ?

Monsieur Alain GALLU lui précise qu'il avait présenté le territoire de la Communauté de Communes lors d'une rencontre (NB : 28 novembre 2017 à Valréas). Les élus de la Communauté de Communes ont participé et s'étaient déplacés pour ces rencontres.

Madame Christelle RUYSSCHAERT répond qu'effectivement tous les EPCI ont été rencontrés mais que l'atelier ne s'était pas déplacé dans tous les lieux.

Monsieur Yves ARMAND reprend la parole pour s'étonner que, pour ce qui concerne l'agriculture, le changement climatique ne soit pas évoqué. Le changement climatique va pourtant changer les méthodes voire même la nature des cultures et engendrer de vraies transformations.

Madame RUYSSCHAERT lui répond qu'elle partage son point de vue. L'objectif de la présentation était de relater ce qui s'est réellement dit lors de ces ateliers.

Monsieur Karim OUMEDDOUR demande à ce que soit ajouté tout ce qui touche au patrimoine et notamment le patrimoine sportif et les piscines ? En effet, à l'échelle d'un SCoT il lui semble intéressant d'avoir une réflexion à ce sujet.

Madame RUYSSCHAERT remarque que les questions des élus délégués et les échanges sont intéressants. Les ateliers ont été très utiles car ils suscitent des premières réflexions. Les ateliers étaient un état des lieux, mais pas encore la définition des orientations.

Monsieur Pascal ROUQUETTE confirme que la réflexion sur les transports est du rôle du SCoT mais néanmoins c'est une compétence régionale. Il se demande si l'Etat réfléchit à donner plus de pouvoir au SCoT vis-à-vis des transports ?

Monsieur le Président répond que, sur des sujets structurants comme les transports, les élus du territoire seront plus audibles et plus écoutés avec une position cohérente à l'échelle d'un vaste territoire. Alors que si, comme aujourd'hui, ces réflexions ont lieu de manière isolée, discuter avec la Région, avec l'État, avec l'ensemble des opérateurs en charge de transport, *etc.* cela est difficile et pas très efficace. Le SCoT a une réelle utilité sur ces grands domaines et, dans son ensemble, un territoire pèse plus en ayant analysé et porté des propositions. Les dialogues avec l'État et les Régions seront aussi plus confortables, une position consensuelle permettant d'être mieux entendu.

Monsieur Yves COURBIS revient sur la thématique agricole. Il évoque la loi « Egalim » (*NB* : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous). Selon lui, un chapitre sur les circuits courts alimentaires dans le SCoT permettrait de traiter cette thématique pour laquelle la réactivité doit être presque immédiate.

Madame Christelle RUYSSCHAERT comprend l'enjeu. Il y a des réflexions en cours pour faire porter le PAT (projet alimentaire territoriaux) au travers des SCoT.

Madame Christine PRIOTTO demande s'il est prévu une structure de type « Conseil local de développement » dont les membres pourraient être représentatifs des domaines divers que devra traiter le SCoT, des personnes reconnues dans leur compétences. Ce conseil ne fonctionnerait pas forcément exactement comme les CLD mais plutôt comme une structure ressource permettant au SCoT de pouvoir s'appuyer sur des personnes qui, par leur parcours, bénéficient de certaines compétences.

Monsieur Sébastien BERNARD évoque qu'il est important, de son point de vue, de ne pas inscrire le SCoT dans un périmètre fermé. Des bassins de vie dépassent les frontières administratives, « débordent » sur les territoires extérieurs. En ce qui concerne les Baronnie Provençales, l'influence est vers le Nord Vaucluse. A son sens, il ne croit pas trop à la constitution à l'échelle du SCoT d'une marque identitaire forte. La Drôme provençale, pour parler tourisme, est une destination reconnue depuis des années et de son point de vue il ne semble pas possible à cette échelle de recréer une entité unique et surtout fermée. Comme les élus l'ont fait dans le cadre du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), il lance l'appel pour que le SCoT ne crée pas de frontières, en cohérence avec des bassins de vie tournés vers d'autres territoires.

Monsieur Jean-Marie ROUSSIN constate que dans l'exercice du SCoT, le territoire est en contact avec deux Régions et trois départements. Aussi, des dispositifs différents sont mis en place. Le SCoT a-t-il analysé cette particularité vauclusienne au centre de la Drôme ? Quelle incidence dans les dotations, dans l'organisation ? Est-ce qu'il y aura des dispositifs du SCoT qui seront liés à des Régions ?

Madame Christelle RUYSSCHAERT relève la pertinence de la question soulevée. La création du Syndicat et la définition du périmètre ont déjà relevé cet enjeu. La réflexion sur le SCoT n'en est pas à ce stade mais ce sera l'objet de tout le travail à venir sur les prochaines années.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a plus de questions et que les échanges ont été riches. Il souligne que le SCoT va surtout devoir se poser des questions, sur son environnement et ses partenaires pour ensuite retenir les meilleures options possibles. L'échelle du territoire est vaste, les questions seront nombreuses et les réponses seront elles aussi nombreuses et variées. Il remercie Christelle RUYSSCHAERT et Mathilde ROLANDEAU.

Monsieur le Président rappelle enfin la prochaine séance du Comité Syndical le Mardi 17 décembre à 19h00 et l'importance d'avoir le quorum pour voter le budget 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.**